

Il est possible d'effectuer cette demande en ligne sur <https://eservices.nantesmetropole.fr/solidarites>

Formulaire réservé aux particuliers à renvoyer complété et signé, avec les justificatifs à :

fsl@nantesmetropole.fr

ou

Service FSL
2 COURS DE CHAMPS DE MARS
44923 Nantes CEDEX 9

! Un seul envoi : par email
ou par courrier postal

► Vous et/ou votre conjoint(e) avez **25 ans ou plus**. Si vous avez moins de 25 ans, vous avez un/des enfant(s) à charge, ou vous justifiez d'une absence de soutien familial.

► Vous êtes en situation régulière sur le territoire, et **vous n'avez pas uniquement le statut scolaire ou étudiant**.

► **Vous résidez à Nantes ou sur une des autres communes de Nantes Métropole** : Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan-Grandlieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire, Vertou. Pour les autres communes, merci de vous adresser au conseil départemental : www.loire-atlantique.fr

► Vous n'avez pas pu payer une ou plusieurs **factures d'eau ou d'énergie** : l'impayé est de **500 € maximum au total**, la ou les facture(s) datent de moins de 2 ans et ne font pas l'objet d'un contentieux (vous n'avez pas reçu de lettre de relance de la part d'un huissier).

► C'est votre **première demande d'aide pour un impayé d'eau ou énergie cette année**. Si votre impayé est supérieur à 500 euros, ou si vous avez déjà effectué une demande dans l'année, contactez un travailleur social ou autre professionnel de l'accompagnement (CCAS, EDS, mission locale,...), qui pourra évaluer votre situation et effectuer une demande.

► Vos ressources mensuelles sont **inférieures** au plafond commun ou au plafond de fragilité. Les ressources de tous les membres du foyer sont prises en compte intégralement :

Ressources mensuelles maximum du ménage :		Plafond de ressources commun	Plafond de ressources de fragilité
Composition familiale du ménage :	Personne seule	1 129 €	1 580 €
	Personne seule avec 1 enfant	1 468 €	2 068 €
	Personne seule avec 2 enfants	1 807 €	2 530 €
	Personne seule avec 3 enfants	2 146 €	3 005 €
	Couple sans enfant	1 693 €	2 144 €
	Couple avec 1 enfant	2 032 €	2 619 €
	Couple avec 2 enfants	2 371 €	3 094 €
	Couple avec 3 enfants	2 711 €	3 569 €
	Personne supplémentaire (enfant à charge ou autre personne majeure)	339 €	475 €

► Si vos ressources se situent **entre** les 2 plafonds, cocher les cases correspondantes et d'expliquer votre situation en dernière page :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Personne sans-abri, en logement insalubre ou indécent | <input type="checkbox"/> Risque vis-à-vis du maintien dans le logement (risque d'expulsion) |
| <input type="checkbox"/> Problématique de santé et/ou handicap | <input type="checkbox"/> Isolement social et familial |
| <input type="checkbox"/> Environnement du logement fortement dégradé | <input type="checkbox"/> Contexte de violence |



Dès réception de votre demande d'aide pour un impayé d'énergie, le FSL contacte votre fournisseur pour cesser les relances et éviter une coupure d'électricité/gaz le temps de l'instruction du dossier.

► Joindre à cette demande les justificatifs suivants (copies) :

- Justificatif d'identité** : carte d'identité ou de résident, ou titre de séjour ou passeport.
- Ressources perçues les 3 derniers mois** : uniquement pour les salaires, indemnités journalières, retraites, versements pôle emploi.
- Facture impayée** (facture de régularisation si eau/électricité/gaz inclus dans les charges locatives).

○ Informations personnelles

	DEMANDEUR	CONJOINT
NOM de naissance :		
NOM d'usage :		
Prénom :		
Adresse postale :		
Date de naissance :		
Situation familiale :		
Situation professionnelle :		
N° CAF ou MSA (obligatoire) :		
N° de téléphone :		
Adresse email (facultatif) :		

○ Enfants ou autres personnes vivant au foyer

	1	2	3	4	5
NOM Prénom :					
Date de naissance :					
Lien familial :					

○ Indiquez les ressources perçues dans les trois mois précédant la demande pour toutes les personnes présentes au foyer :

	DEMANDEUR			CONJOINT			AUTRES PERSONNES :		
	1 ^{er} mois	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er} mois	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er} mois	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Salaire (net)									
Revenu d'activité									
Indemnités journalières									
RSA									
Prime d'activité									
Retraite									
AAH									
Pension d'invalidité									
Prestations familiales									
Pension veuvage									
Autre (précisez) :									
TOTAL									

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT		CHAUFFAGE	TYPE DE LOGEMENT
<input type="radio"/> Locataire parc social <input type="radio"/> Locataire privé <input type="radio"/> Accédant <input type="radio"/> Propriétaire	<input type="radio"/> Immeuble collectif <input type="radio"/> Maison individuelle Diagnostic énergétique (DPE) du logement : <input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C <input type="radio"/> D <input type="radio"/> E <input type="radio"/> F <input type="radio"/> G	<input type="radio"/> Individuel <input type="radio"/> Collectif <input type="radio"/> gaz <input type="radio"/> électricité <input type="radio"/> fioul	<input type="radio"/> studio <input type="radio"/> T1 <input type="radio"/> T1bis <input type="radio"/> T2 <input type="radio"/> T3 <input type="radio"/> T4 <input type="radio"/> T5 <input type="radio"/> T6 Surface approximative : . m ²

EXPOSE DE SITUATION

Expliquez les difficultés à l'origine de l'impayé vous amenant à solliciter l'aide du FSL

► Datez et signez votre demande :

Fait à : _____, le _____

Je soussigné(e) : _____
 certifie sur l'honneur que les informations fournies sont exactes.

Toute fausse déclaration est passible des peines mentionnées aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Tous les éléments sollicités sont indispensables à l'étude de votre demande. Les dossiers complets sont traités sous un délai de deux mois maximum. Une réponse vous sera apportée par courrier électronique ou postal.

Dans le cadre de ses procédures d'instruction, Nantes Métropole va collecter et enregistrer des informations à caractère personnel, qui seront réservées à l'usage du Fonds de Solidarité Logement, ne peuvent être communiquées à des tiers sans votre consentement et seront conservées pour une durée maximum de trois ans après la clôture de votre dossier. Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer en contactant le Fonds de Solidarité Logement (coordonnées ci-dessous) ou le délégué à la protection des données de la collectivité (dpd@nantesmetropole.fr). Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, de retirer son consentement, de définir le sort de ses données après son décès et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).



► **GUICHET UNIQUE SLIME**
02 40 99 29 70
 Lundis, mercredis, jeudis de 9h à 12h30
slimenantesmetropole@adil44.fr

Vous pouvez bénéficier d'une visite à domicile gratuite par un opérateur missionné par Nantes Métropole afin d'identifier les économies d'énergie et d'eau pouvant être réalisées avec des conseils personnalisés.

Plus d'informations sur le site de Nantes Métropole (chercher "Slime") ou contacter la Maison de l'Habitant.



Renseignez-vous sur le « Chèque Energie » de l'Etat, vous pouvez peut-être en bénéficier.

Pour en savoir plus, appelez le 0 805 204 805 (service et appel gratuits).